



EVER'ONE

Avenue Henri Conscience 41

1140 Evere

Tel: 02 241 21 21

E-mail: info@century21everone.be

CONVENTION EXCLUSIVE de recherche d'un acquéreur

Les soussignés : *José GONZALEZ CASTELLANO ANDRES*
Habitant à : *1140 Evere - Rue L. Pierard 2 - 1ème ét.*
Tél privé : *0475.531.667*.

Agissant en tant que propriétaires donnent mission à CENTURY 21 Ever'One de trouver un acheteur pour le bien immobilier situé à : *1140 Evere - Rue L. Pierard 2 - 1ème étage*.

Le prix de vente s'élève à :

Le prix minimum souhaité par le vendeur s'élève à : /

Nous autorisons CENTURY 21 Ever'One à fixer, à ses frais, un panneau ou une affiche de vente sur la façade à rue.

Une commission forfaitaire de : *3% HTVA -> 3.63% T.V.A. compris*

Sera versée à CENTURY21 EVERONE, cette commission est due dès la conclusion de la vente : elle est exigible dès le paiement de l'acompte par l'acquéreur aux vendeurs, mandataires au notaire.

Le Notaire du vendeur est Maître *DAUNE - Mme Justine*.

La présente convention est consentie pour une période de 6 mois, qui prendra cours à la réception des documents nécessaires à notre mission de vente soit : du *11.01.2017* au *10.07.2017*.

Si aucun acquéreur n'est trouvé, les propriétaires-vendeurs ne sont redevables d'aucune indemnité aux cocontractants ne pourra faire valoir quelque demande d'indemnité que ce soit à l'égard de l'autre partie. Les frais de publicités et de recherche de clientèle sont entièrement supportés par Century 21 Ever'One.

A l'expiration de la convention, Century 21 Ever'One communiquera la liste des personnes morales à qui une information précise et individuelle a été fournie, au vendeur. En cas de signature d'un compromis de vente, et dans un délai maximum de six mois, à l'une ou l'autre personne pour laquelle elle agissait, le vendeur sera tenu d'en aviser Century 21 Ever'One.

Fait en double exemplaire à : *1140 Evere - Rue L. Pierard 2 - 1ème ét.*

Dans les quatorze jours ouvrables à compter du lendemain de la signature de la convention, le vendeur a droit de renoncer au contrat, sans frais, à la condition qu'il en informe l'agence immobilière par poste. Toute clause par laquelle le commettant renoncerait à ce droit de renonciation, ou toute clause contraire au respect du délai, il suffit que la notification soit envoyée à l'agence immobilière.

Chaque partie reconnaît en avoir reçu un exemplaire.

Les propriétaires-vendeurs

minimum public spending of \$100

billions

and deficit of

minimum tax revenue.

Confidence lost

Entitlements in billion dollars

~~Cost~~

~~Cost~~